



Coup de projecteur sur L'ACTION DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DES FEMMES

Février 2020

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue une **valeur fondamentale de l'Union européenne (UE)** remontant au traité de Rome de 1957, qui a établi le principe de l'égalité des rémunérations pour un même travail. Depuis lors, l'UE poursuit son combat contre les discriminations fondées sur le sexe, et, à l'heure actuelle, l'Europe compte parmi les régions du monde les plus sûres et les plus égalitaires pour les femmes.

Toutefois, il est primordial de continuer à lutter pour les droits des femmes et à les protéger. Bien que l'égalité, l'autonomie et la sécurité soient censées être une réalité pour les femmes en Europe, beaucoup trop d'entre elles n'exercent pas encore concrètement ces droits. Les statistiques montrent que les femmes sont sous-représentées aux postes à responsabilités dans le monde politique et celui des affaires, et qu'elles gagnent toujours 16 % de moins en moyenne que les hommes au sein de l'UE. Les violences sexistes et le harcèlement sexuel demeurent fréquents.



LE TRAVAIL DE L'UE

L'UE s'est donné pour mission de garantir aux femmes l'égalité des chances sur le lieu de travail, notamment sur le plan salarial, et d'aider tant les hommes que les femmes à mieux concilier leur vie professionnelle avec d'autres domaines de la vie. Une autre grande priorité consiste à éradiquer la violence à l'égard des femmes et à encourager l'égalité des sexes dans l'UE et partout dans le monde. L'UE soutient également l'égalité entre les hommes et les femmes aux postes décisionnels. Les travaux de la Commission européenne dans tous ces domaines reposent sur son engagement stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2016-2019.



D'après une projection de 2017 portant sur 28 États membres, l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes pourrait entraîner la création de 10,5 millions d'emplois d'ici à 2050 et stimuler l'économie de l'UE à hauteur de 1 950-3 150 milliards d'euros.



En 2017, l'UE a présenté un [plan d'action](#) destiné à combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Ce plan vise à répondre aux problèmes tels que les stéréotypes et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Il appelle en outre les gouvernements, les employeurs et les syndicats à agir pour faire en sorte que la rémunération des femmes soit déterminée de manière équitable.



POSSIBILITÉS D'EMPLOI ET RÉMUNÉRATION

Écart de rémunération entre les hommes et les femmes

En 2016, les femmes ont gagné en moyenne 16 % de moins que les hommes au sein de l'UE.

Un nombre considérable de femmes ne jouissent toujours pas d'une indépendance économique complète. Les obstacles à la participation au marché du travail et les charges familiales qui pèsent sur de nombreuses femmes figurent parmi les raisons pour lesquelles celles-ci ont tendance à moins travailler que les hommes et dans des secteurs moins bien rémunérés, à davantage interrompre leur carrière et à être promues moins souvent et plus lentement. Cependant, l'UE est déterminée à assurer l'égalité des chances professionnelles et des rémunérations pour les femmes.

En 2017, 66,5 % des femmes de l'UE âgées de 20 à 64 ans avaient un emploi, contre 62,1 % en 2010. Le taux d'emploi des hommes s'élevait à 78 % en 2017 et à 75,1 % en 2010. Le principe de l'égalité des rémunérations figure dans les traités de l'UE et dans les règles sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans le marché du travail. Toutefois, l'application correcte de ces règles dans tous les États membres représente toujours un défi.



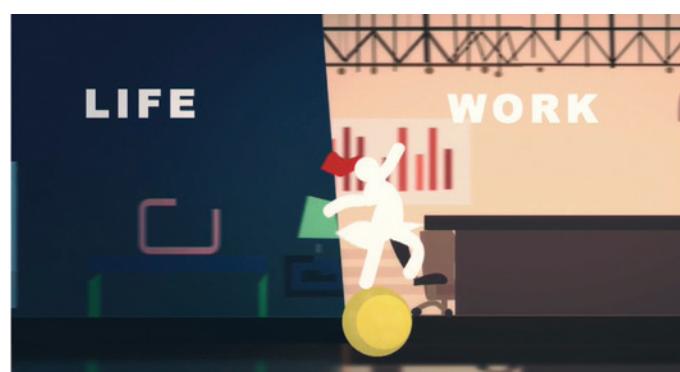
En 2013, il a été estimé que l'écart en matière d'emploi entre les hommes et les femmes coûte 370 milliards d'euros par an à l'économie de l'UE.

L'ACTION DE L'UE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DE GENRE ET DE L'ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE

La question de l'[égalité des sexes](#) concerne non seulement les femmes, mais également les hommes. Elle est l'une des pierres angulaires du [socle européen des droits sociaux](#), qui tend à l'égalité de traitement et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, y compris en ce qui concerne la participation au marché du travail, les conditions d'emploi et l'avancement de carrière.

Une directive adoptée par l'UE en 2014 oblige les grandes sociétés cotées à publier des informations sur leurs organes décisionnels en rapport avec leur politique de diversité, telles que l'âge, le genre et les qualifications et l'expérience professionnelles de leurs membres.

Cependant, il n'y a pas que le travail et l'argent dans la vie. Parvenir à concilier travail, garantie de revenus, temps pour soi et pour sa famille est important aussi bien pour les femmes que pour les hommes.



Vidéo sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée: <https://bit.ly/2tUdtPb>

L'initiative de la Commission européenne sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée vient concrétiser le principe de l'égalité de traitement inscrit dans le socle et introduit de nouveaux droits (ou renforce les droits existants) au niveau de l'UE afin de contribuer à un partage équitable des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes, favorisant ainsi l'emploi des femmes. Ces droits portent sur le congé de paternité, le congé parental et le congé pour les aidants ainsi que sur des formules souples de travail pour les parents et les aidants.



L'initiative prévoit également une série de mesures destinées à aider les États membres à protéger les travailleuses enceintes et les personnes prenant un congé familial contre le licenciement, à améliorer la fourniture de services de soins et à éliminer les facteurs économiques qui dissuadent les personnes apportant un deuxième revenu au ménage de travailler.

Les femmes et les hommes peuvent rencontrer des problèmes de santé différents. L'objectif du **troisième programme «Santé»** de l'UE consiste à garantir l'égalité des chances en matière de santé et de soins de qualité, indépendamment du sexe.



QUE FAIT L'UE POUR ACCOMPAGNER LES FEMMES DANS LE MONDE DE L'EMPLOI?

L'UE prend en considération les besoins spécifiques des femmes dans ses différents programmes et politiques de dépenses et, chaque année, le **Fonds social européen** aide des millions de personnes confrontées à toutes sortes de défis à améliorer leur accès à l'emploi.

Parmi les actions spécifiques visant à permettre aux femmes d'accéder à l'emploi figurent des programmes permettant à ces dernières de se reconversion et d'améliorer leurs compétences. Le Fonds offre également aux femmes la possibilité de reprendre leur activité professionnelle après une interruption de carrière, notamment en proposant des services de garde d'enfants de qualité et une assistance individuelle, et en sensibilisant davantage les employeurs aux difficultés que rencontrent les femmes. Le Fonds social européen soutient des projets dans votre **pays**. Ses nombreuses **initiatives** fructueuses apportent des améliorations notables dans la vie des citoyens.

Les projets financés dans les **régions de l'UE** ouvrent de nouvelles perspectives pour les femmes grâce à l'accès au financement, à un soutien personnalisé ou à un accompagnement pour les aider à créer une entreprise.

Vous pouvez découvrir les programmes et les projets de **votre pays ou votre région**.

La plateforme **WEgate** est un guichet unique pour les femmes qui souhaitent créer ou développer une entreprise et contient des informations concernant les possibilités de formation, de tutorat, de conseil et de mise en réseau. Vous pouvez également découvrir la manière dont **les prêts et les fonds de capital-risque de l'UE** peuvent vous permettre de créer ou de développer votre entreprise.



L'UE prend également des mesures pour accroître la participation des femmes dans le secteur numérique en s'efforçant de déconstruire les stéréotypes, en encourageant l'éducation et la formation aux compétences numériques et en incitant davantage de femmes entrepreneuses à se lancer dans ce marché. Le **réseau européen pour les femmes dans le numérique (European Network for Women in Digital)** a été créé en 2018 pour que les femmes présentes dans le secteur numérique puissent s'organiser en réseau et partager des idées et des expériences dans ce domaine. Environ **20 entreprises technologiques** se sont également engagées à promouvoir une culture et un environnement de travail inclusifs et fondés sur l'égalité des sexes.

L'UE s'est également engagée à combler les écarts entre **les femmes et les hommes** en matière de recherche et d'innovation. Par exemple, le **programme Horizon 2020** soutient la mise en œuvre de plans visant à garantir l'égalité hommes-femmes au sein des organismes de recherche et des universités. Chaque année, le **prix de l'Union européenne pour les femmes innovatrices** récompense des femmes qui sont non seulement des chercheuses et des innovatrices d'exception, mais également de brillantes entrepreneuses. L'UE prend par ailleurs des mesures pour améliorer l'emploi des femmes dans d'autres secteurs, notamment les **transports**.



ÉRADICATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES



Une femme sur trois dans l'UE a fait l'objet de violences physiques et/ou sexuelles après l'âge de 15 ans.

Enquête sur la violence à l'égard des femmes réalisée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2014)

Tout le monde a le droit de vivre à l'abri de la violence. Pourtant, la violence à l'égard des femmes et des filles ne cesse d'augmenter partout dans le monde. Dans de nombreuses régions, les attitudes vis-à-vis des victimes aggravent le problème: une [enquête Eurobaromètre de 2016](#) a montré que certains pays de l'UE continuent de tolérer les violences à l'égard des femmes et vont jusqu'à les légitimer. La majorité des victimes de la traite des êtres humains recensées dans l'UE sont des femmes et des filles. La législation de l'UE en la matière impose l'obligation d'adopter des mesures spécifiques selon les sexes, et s'accompagne de mesures stratégiques et d'aides financières pour soutenir les États membres.

Tous les États membres de l'UE, ainsi que l'Union européenne elle-même, ont signé la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (également appelée «[convention d'Istanbul](#)»). En vertu de cette convention, les pays sont tenus de prévenir et d'ériger en infraction pénale toutes les formes de violence, de protéger les victimes et de poursuivre les auteurs d'infractions.

NON. NO. NEIN.

La [campagne NON.NO.NEIN](#) de l'UE encourage les femmes et les hommes à s'opposer aux violences à l'égard des femmes. En outre, l'UE finance des projets en faveur de la lutte contre les violences fondées sur le sexe et du soutien aux victimes dans le cadre du programme «[Droits, égalité et citoyenneté](#)».

À l'échelle mondiale, l'UE et les Nations unies ont lancé en 2017 l'[initiative «Spotlight»](#) afin d'éradiquer toutes les formes de violences contre les femmes et les filles. L'UE a soutenu cette initiative par une contribution de 500 millions d'euros.

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET PROTECTION DE VOS DROITS



Vous avez des [droits](#) et vous pouvez entreprendre des démarches si vous estimez qu'ils n'ont pas été respectés. Pour obtenir de plus amples informations sur l'application des principes de non-discrimination et d'égalité de traitement dans votre pays, vous pouvez contacter le membre national approprié du [réseau européen des organismes de promotion de l'égalité](#), qui a été établi dans le but de promouvoir une application uniforme de la législation de l'UE dans ces domaines.

Chaque année, la Commission européenne publie un [rapport complet](#) sur l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'UE. Par ses arrêts, la [Cour de justice de l'Union européenne](#) joue un rôle clé dans la promotion de l'égalité des sexes, en veillant à ce que la législation de l'UE soit interprétée et appliquée de la même manière dans tous les pays de l'UE.

L'[institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes](#) assiste les États membres et l'UE dans leurs efforts pour favoriser et garantir l'égalité des chances pour les femmes et les hommes au sein et au-delà des frontières européennes. Son [indice d'égalité de genre](#) permet de suivre les progrès réalisés en la matière. La Commission européenne soutient certains réseaux européens issus de la société civile, notamment le [Lobby européen des femmes, Women Against Violence Europe](#), le [European Network for the Work with Perpetrators of Domestic Violence](#) et [End FGM](#) (réseau européen de lutte contre les mutilations génitales féminines). Ces réseaux collaborent étroitement avec les institutions de l'UE sur des questions relatives aux droits des femmes et à l'égalité des sexes. Ils peuvent également vous mettre en contact avec les organisations pertinentes dans votre pays.



PARTICIPATION CROISSANTE DES FEMMES À LA VIE POLITIQUE ET AU PROCESSUS DÉCISIONNEL

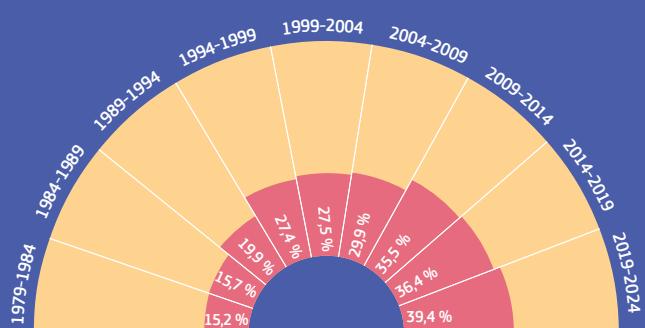
L'UE œuvre afin d'aider les femmes à briser le plafond de verre dans les sphères politique et économique, en travaillant avec les gouvernements, les entreprises, les syndicats et les organisations non gouvernementales à la conception et la mise en place, sur l'ensemble de son territoire, d'activités portant sur l'équilibre entre les femmes et les hommes aux postes de direction, en recueillant et diffusant des informations et en encourageant les bonnes pratiques.

En décembre 2019, Ursula von der Leyen est devenue la première femme présidente de la Commission européenne. Christine Lagarde a pris ses fonctions à la tête de la Banque centrale européenne en novembre 2019, devenant ainsi la première femme présidente de la BCE. En tant que **médiatrice européenne**, Emily O'Reilly est chargée d'enquêter sur les plaintes relatives à des cas de mauvaise administration de la part des institutions de l'UE.

Les règles qui régissent l'emploi au sein des institutions de l'UE doivent être appliquées sans discrimination fondée sur le sexe, notamment en ce qui concerne la rémunération. Le personnel a droit au congé familial ou parental. La **Commission européenne** n'exerce aucune discrimination dans le cadre du recrutement et de la promotion de son personnel et offre à ses employés un environnement de travail flexible et respectueux. Elle a en outre mis en place une stratégie visant à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ainsi que le bien-être du personnel.

L'ancien président de la Commission, Jean-Claude Juncker, avait également fixé comme objectif de porter à au moins 40 % la proportion de femmes parmi les membres de l'encadrement intermédiaire et supérieur de la Commission européenne d'ici à la fin de son mandat, en 2019. En octobre 2019, 41 % de l'ensemble des postes d'encadrement étaient occupés par des femmes, contre 30 % en 2014.

Proportion de femmes et d'hommes au Parlement européen



Depuis les élections européennes de 2019, 39,4 % des membres du Parlement européen sont des femmes (situation en février 2020).

La présidente et les membres féminins de la Commission européenne



Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne | **Margrethe Vestager** (vice-présidente exécutive) Une Europe adaptée à l'ère du numérique | **Věra Jourová** (vice-présidente) Valeurs et transparence | **Dubravka Šuica** (vice-présidente) Démocratie et démographie | **Mariya Gabriel** Innovation, recherche, culture, éducation et jeunesse | **Elisa Ferreira** Cohésion et réformes | **Stella Kyriakides** Santé et sécurité alimentaire | **Helena Dalli** Égalité | **Ylva Johansson** Affaires intérieures | **Adina Vălean** Transports | **Jutta Urpilainen** Partenariats internationaux | **Kadri Simson** Énergie

Les élections au Parlement européen ont abouti à une augmentation du nombre de femmes, qui représentent désormais 39,4 % des parlementaires, une proportion jamais atteinte jusqu'ici. Dans sept États membres, les femmes occupent 50 % ou plus des sièges: Danemark, Lettonie, Luxembourg, Malte, Slovénie, Finlande et Suède.



AMÉLIORER LES VIES À L'ÉCHELLE MONDIALE



L'UE cherche à améliorer la vie des filles et des femmes partout dans le monde grâce à ses politiques, notamment au moyen du [cadre pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes](#). Par ce cadre, l'UE entend aider les pays partenaires, en particulier les pays en développement, les pays de l'élargissement et les pays voisins, à obtenir des résultats tangibles dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes défini dans son plan d'action.

L'UE promeut aussi l'égalité de genre dans le cadre de la coopération au développement, en faisant de cette question une priorité dans ses dialogues politiques et stratégiques avec les pays partenaires. À titre d'exemple, dans le contexte des [négociations commerciales avec le Chili](#), l'UE a proposé pour la première fois des clauses sur le commerce et l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'approche à deux niveaux de l'UE porte en particulier sur la prise en considération des questions d'égalité hommes-femmes et sur des actions spécifiques intégrant la dimension du genre dans un certain nombre de domaines: le renforcement des capacités pour les pays en développement, l'appui aux associations de femmes et la diffusion d'informations sur l'égalité entre les femmes et les hommes au moyen de lignes directrices, de bonnes pratiques et de campagnes de sensibilisation.

L'UE a en outre ouvert la voie aux négociations sur l'inclusion des objectifs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) des Nations unies. Ces objectifs consistent essentiellement à éradiquer la violence à l'égard des femmes, à reconnaître

les soins et travaux domestiques non rémunérés et à assurer l'accès universel à la santé et aux droits générés et sexuels. De surcroît, il existe une volonté d'intégrer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de tous les objectifs, cibles et indicateurs de développement durable.



L'UE et ses États membres s'engagent également à inclure dans toutes leurs politiques et pratiques concernant leurs relations avec les pays en développement une dimension forte d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette responsabilité passe par le [consensus européen pour le développement 2017](#). Parmi les objectifs clés figurent le renforcement du dialogue politique afin de donner aux femmes et aux filles les moyens d'agir, la promotion de leur rôle majeur dans le développement et le changement, et l'intensification des actions ciblées en faveur de l'égalité des sexes.

Au cours des deux dernières années, l'UE a soutenu plus de 1,5 million de filles et de femmes au moyen de services de protection et de soin en lien avec les mutilations génitales féminines. À la suite de ces actions, 3 000 communautés, soit 8,5 millions de personnes, ont annoncé officiellement l'abandon de cette pratique.

L'UE reconnaît également les femmes qui luttent pour leurs droits partout dans le monde. [Nadia Mourad et Lamiya Aji Bachar](#), deux survivantes de Daesh, et la militante pakistanaise pour l'éducation des filles [Malala Yousafzai](#) ont reçu le prix Sakharov du Parlement européen.



En outre, les pays candidats à l'Union européenne doivent adhérer pleinement au [principe fondamental d'égalité entre les femmes et les hommes](#) et œuvrer pour l'inclusion des dispositions de l'UE en la matière dans leurs propres structures. Ce point reste prioritaire dans le cadre du processus d'élargissement.



Office des publications
de l'Union européenne

Vous avez des questions sur l'Union européenne?

Europe Direct peut vous aider:

00 800 6 7 8 9 10 11,

<http://europedirect.europa.eu>

Une version interactive de la présente publication, comportant des liens vers le contenu en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <https://op.europa.eu/webpub/com/factsheets/women/fr/>



Fait partie de la série [«Coup de projecteur»](#) de la Commission européenne

© Union européenne, 2020

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs. L'Union européenne ne détient pas les droits d'auteur relatifs aux éléments suivants:

Toutes les photos de la page 1 © iStock.

Print	ISBN 978-92-76-10249-6	ISSN 2529-2498	doi:10.2775/44118	NA-AS-19-003-FR-C
PDF	ISBN 978-92-76-10185-7	ISSN 2529-2730	doi:10.2775/992732	NA-AS-19-003-FR-N
HTML	ISBN 978-92-76-12748-2	ISSN 2529-2730	doi:10.2775/203942	NA-AS-19-003-FR-Q